

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°03-2024-015

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2024

Sommaire

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier / Stratégie / Contrôle de Gestion / Qualité de Service

03-2024-01-31-00001 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de **??** contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code **??** général des impôts à compter du 1er février 2024 (1 page)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l Allier / Bureau du Cabinet

03-2024-01-22-00001 - arrêté n°141/2024 et son annexe fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie (2 pages)

Page 5

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2024-01-31-00001

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III
de l'article 408 de l'annexe II au code
général des impôts à compter du 1er février 2024

Direction départementale des Finances publiques de l'Allier

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts à compter du 1^{er} février 2024

Nom - Prénom	Responsables des services
	Service des impôts des particuliers :
M. AUBRY Emmanuel	MONTLUCON
Mme CLAVIER Nathalie	MOULINS
M. REVON Pascal	VICHY
	Services à compétence départementale :
Mme MICHEAUD Murielle	Pôle Contrôle expertise (intérim)
Mme BOURSON Florence	Pôle de Recouvrement spécialisé
Mme LUCCIONI Lisa	Brigade Départementale de vérification
Mme GARNIER Geneviève	Pôle de Contrôle Revenus / Patrimoine (intérim)
Mme BEAUMONT Catherine	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement
M. DESCHAMPS Christophe	Service des impôts des entreprises de l'Allier
M. BALAVY Serge	Service départemental des impôts fonciers

03_Préf_Préfecture de l Allier

03-2024-01-22-00001

arrêté n°141/2024 et son annexe fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie

Extrait de l'arrêté n°141/2024 en date du 22/01/2024 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Article 1 : Les personnes dont la liste figure en annexe sont habilitées, pour une durée de cinq ans à compter de la date de leur habilitation, à dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues par l'article L.211-13-1 du code rural susvisé.

Article 2 :

2.1. Dans le cas où le chien concerné a mordu, la formation en sa présence est interdite pendant les quinze jours de surveillance vétérinaire.

2.2. En présence des chiens des propriétaires, les formations doivent être réalisées dans un local ou terrain :

- clos au moyen d'une clôture efficace afin d'éviter toute évasion pendant la formation ;
- privé ou interdit au public pendant la formation ;
- déclaré auprès du préfet du département conformément à l'article L214-6 IV du code rural ;
- conforme à la réglementation applicable aux établissements recevant du public, défini par l'arrêté ministériel du 22 juin 1990.

Article 3 : Un recours éventuel contre le présent arrêté peut être fait devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°764/2023 en date du 21 mars 2023.

Article 5 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, la Colonelle, commandant le groupement de gendarmerie de l'Allier, le directeur départemental de la sécurité publique et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,
Signé : Vincent VALLET

LISTE DES FORMATEURS HABILITES A DISPENSER LA FORMATION
AUX PROPRIETAIRES ET DETENTEURS DE CHIENS DANGEREUX
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

Mise à jour le 17/01/2024

Nom du formateur	Date d'habilitation	Adresse du formateur	Téléphone	Diplôme titre ou qualification	Adresse du lieu de formation
ANDREE Claire	19/05/2020	Les Prugnes 03370 Courçais	06 15 43 65 24	Brevet professionnel niveau IV Baccalauréat professionnel niveau IV	Les Prugnes 03370 COURCAIS
CANTON Pascale	05/12/2019	44, rue de Châteaufavier 03410 Domérat	04 70 28 86 71	Brevet professionnel niveau IV	44, rue de Chateaufavier 03410 Domérat
CHORIER Sandrine	25/02/2020	3bis rue de Maltraits 03240 Cressanges	06 27 04 44 32	Certificat de capacité	Le ranch de Michka 3bis rue de Maltraits 03240 Cressanges
DELADERIERE Antoine	26/01/2023	Lieu-dit Les Beurriers 03150 Varennes sur Allier	06 03 78 12 54	Moniteur canin 1 ^{er} degré	À domicile, chez les particuliers
GONZALES Mathieu	17/03/2023	55 route de Gannat 03450 Ebreuil	06 45 20 86 80	Brevet de technicien agricole	55 route de Gannat 03450 EBREUIL
GUILLET Christian	17/01/2024	13 rue de l'Hôtel de Ville 63760 Bourg-Lastic	06 41 37 76 76	Certificat de capacité	À domicile, chez les particuliers
PEROT Marine	10/12/2021	9 rue du Prieuré 03260 Saint-Germain des Fossés	06 37 44 24 15	Baccalauréat professionnel niveau IV	2 rue des Epigeards 03260 Saint-Germain des Fossés
ROUCHON Patrick	13/12/2019	Terrasson 63290 Lachaux	04 73 94 67 33	Certificat de capacité	Lieu-dit Terrasson 63290 Lachaux
SAUZE Dimitri	11/04/2019	5 rue des Roches 71110 Marcigny	06 51 29 57 03	Brevet professionnel	À domicile, chez les particuliers